

MAIRIE DE SAINT-CYR

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 23 septembre 2015 à 19 heures

*Conseillers présents : Christian PROTET, Maire,
Martine PERRAT, Jean-Michel MOUREAU, Jean-Paul CHAILLET, adjoints,
François LAMBERT, François DURVILLE, Aurélie FOREST, Sophie CHAUSSAT,
Dominique PRIN, Jean-Louis MEULIEN, Philippe JUPPET, Alain GAUTHERON,
Patricia ROCHEY, Dominique PICODOT, Sébastien BERT.*

Secrétaire de séance : Sophie CHAUSSAT

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance en date du 22 juillet 2015.

DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi du 9 mars 2015 modifie la répartition des sièges communautaires. Actuellement, 33 conseillers communautaires siègent à la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » qui regroupe 17 communes.

Suite à la récente démission du Maire de Gigny-sur-Saône, l'application de la loi citée ci-dessus entraîne la diminution du nombre de sièges qui doit passer à 28 au lieu de 33. Le Maire présente plusieurs scénarios possibles pour la future répartition des sièges :

- Un scénario de droit commun qui préconise la perte d'un siège pour les communes de Sennecey-le-Grand, Laives, Nanton, Gigny-sur-Saône et Saint-Ambreuil
- Deux scénarios basés sur un accord local.

Le Maire expose que sans délibération de la part du Conseil Municipal, ce sera automatiquement le régime de droit commun qui s'appliquera.

Le Conseil Municipal décide d'opter pour le scénario de droit commun avec la répartition suivante :

- 9 sièges pour la commune de Sennecey
- 2 sièges pour les communes de Laives, Saint-Cyr et Boyer
- 1 siège pour les treize autres communes.

FORET COMMUNALE

• **COUPE AFFOUAGERE 2016**

Le Conseil Municipal approuve l'inscription des coupes 10a1 et 11a1 en « coupe rase » d'une superficie de 2ha 60ca pour l'exercice 2016.

• **AFFOUAGES 2015**

Le Conseil Municipal fixe le prix de l'affouage à 22 €. Ils se feront dans les coupes 10a1 et 11a1.

• **TETES DE CHENE**

La vente de bois sur pied par adjudication a été reportée au 28 septembre 2015. Les chênes de la coupe N° 9 sont concernés par cette vente et les têtes de chêne seront mises en vente après l'abattage des arbres. Le Conseil Municipal décide d'en fixer le prix à 15 € le moule estimé.

VENTE DE PEUPLIERS

Le Maire informe l'assemblée que deux lots de peupliers (au total 158 arbres) ont atteint leur maturité et doivent être abattus. Il propose au Conseil de les mettre en vente et présente le projet de mandat de vente de M. LEROY, expert forestier, qui propose de les céder dans le cadre d'une vente prévue en décembre 2015, à un prix minimum garanti.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer le mandat de vente qui prévoit des honoraires à verser à M. LEROY, au taux de 7% du montant de la vente.

RENOUVELLEMENT DE BAUX

- **BAIL PARCELLE ZH 26**

Le Maire expose que les baux de la parcelle ZH 26 sont échus.

Cette parcelle est louée à deux exploitants : l'EARL du CLOUZOT pour une superficie de 9ha 79a 80ca et le GAEC GOUBARD pour une superficie de 3ha 84a 92ca.

Le Conseil décide de renouveler ces baux dans les mêmes conditions pour une durée de 9 ans à compter du 11 novembre 2014

- **BAIL CHASSE**

Le Maire expose à l'assemblée que le bail consenti par la commune de ST-CYR à la Société de Chasse communale "Le Grison" moyennant un loyer annuel de 100 € est arrivé à expiration le 31 août 2015 et qu'il conviendrait de le renouveler et d'en déterminer les conditions.

Le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour et 1 abstention, de renouveler ledit bail pour une durée de trois années consécutives aux conditions suivantes : entretien du parcellaire, fauchage des sommières et élagage des lignes (1/3 chaque année) et paiement annuel d'une somme de 100 euros.

- **BAIL GRANGER**

Le Maire informe l'assemblée que le bail signé avec M. GRANGER Adrien doit être transféré au GAEC GRANGER. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant nécessaire avec M. GRANGER Adrien.

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le Maire informe le Conseil que le contrat de travail de 2 h par semaine de Mme MASTALERZ pour l'entretien des salles du bâtiment Niepce doit être renouvelé. Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise le Maire à signer le renouvellement du contrat pour une durée d'un an jusqu'au 31 août 2015.

RODP GRDF

Le Maire informe le Conseil que GRDF verse chaque année une redevance au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz. En 2015, le montant de cette redevance se monte à 422 €.

A partir de cette année, un décret donne la possibilité aux communes de percevoir cette redevance au titre de l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le Conseil Municipal décide d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution et de transport de gaz et d'en fixer le mode de calcul conformément à la réglementation. Le Maire précise qu'en 2015, aucune canalisation n'a été construite ou renouvelée et qu'il n'y aura pas de redevance à ce titre.

FONDS D'AMORCAGE

Le Maire rappelle que la commune perçoit de l'Etat un fonds d'amorçage de 50 € par élève pour l'accompagnement de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. En 2014, la commune de St Cyr était éligible à la dotation de solidarité rurale (DSR) dite "cible" et avait perçu en plus une somme de 40€ supplémentaires par élève, ce qui ne sera pas le cas en 2015.

Le Maire rappelle que c'est le SIVU Saône et Grison Jeunesse qui gère les Nouvelles Activités Périscolaires et que l'aide perçue par les 3 communes (Saint-Cyr, Marnay et Gigny) doit être reversée au SIVU.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal donne un avis favorable au versement de la totalité du fonds d'amorçage au SIVU Saône et Grison Jeunesse.

QUESTIONS DIVERSES

VERGER CONSERVATOIRE

Le Maire informe le Conseil que la région Bourgogne organise chaque année un appel à projets afin d'encourager et de soutenir les actions de restauration, de création, de sauvegarde et de valorisation des vergers conservatoires, faisant la richesse et l'identité du territoire bourguignon.

En 2015, les travaux de création de nouveaux vergers conservatoires ont bénéficié d'une aide de 80 %.

Le Maire charge la commission environnement de réfléchir à cet éventuel projet et de lister les emplacements possibles.

JOURNEES DU PATRIMOINE

Le Maire remercie Mme PERRAT d'avoir organisé en partenariat avec l'Office de Tourisme, les journées du Patrimoine qui ont remporté un grand succès à Saint-Cyr avec plus de 150 visiteurs à l'église.

LOCAL ASSOCIATIF

Le Maire présente au Conseil Municipal une première ébauche des plans de cette construction et charge la Commission Bâtiments d'étudier le projet.

ECUSSON SAINT-CYR

Le Maire remercie l'Association « De Fil en Aiguille » qui est venue présenter au Conseil Municipal la réalisation du logo de Saint-Cyr en patchwork. L'Association fait don de ce bel ouvrage qui sera exposé à la mairie.

La séance est levée à 21 h 30.

Vu par nous, Maire de la commune de SAINT-CYR, pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

à SAINT-CYR, le 24 septembre 2015

Le Maire
Christian PROTET